

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 10 juillet 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2017-07-151

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-152

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017, de la séance extraordinaire du 20 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017, de la séance extraordinaire du 20 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017, de la séance extraordinaire du 20 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 mai 2017.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert transmet les informations qu'il a obtenu suite aux vérifications effectuées auprès de la Sûreté du Québec pour répondre à un commentaire portant sur une auto-patrouille qui aurait circulé à une vitesse excessive sur le rang Vivian et la rue Principale. Il mentionne qu'un sergent de la Sûreté du Québec visitera le camp de jour le 27 juillet prochain et ajoute que les enfants de ce camp estival ont beaucoup apprécié la visite de la caserne inscrite à la programmation. Il souligne que la présence du camion Ford 1978 du service de sécurité incendie de Saint-David lors de l'activité organisée dans le cadre des festivités du 375<sup>e</sup> de la Ville de Sorel-Tracy, sous le thème *L'évolution des services d'urgence à travers le temps*, a été grandement appréciée. Il termine son intervention en demandant aux membres du Conseil s'ils souhaitent que les camions du service de voirie soient inspectés une fois par semaine comme les camions du service de sécurité incendie. M. le Maire souligne que les inspections actuelles faites par les employés municipaux avant chaque départ conviennent aux normes en vigueur.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne mentionne que la réunion demandée à la Société d'histoire de Saint-David d'Yamaska se tiendra en septembre prochain. Il rappelle aussi brièvement les modalités d'une activité estivale organisée par le Club de l'Âge d'Or.

Le conseiller Robert Emond précise que la rencontre du Comité régional culturel tenue le 6 juin dernier a été consacrée à la mise en place de projets avant la période de vacances. Il revient sur la réunion du 6 juin de l'organisme Destination Saint-David au cours de laquelle il a notamment été question du terrain numéro 1 du projet visant à offrir des terrains à prix modique. Il souligne aussi que Destination Saint-David participera financièrement au projet des modules de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans et précise que l'assemblée générale annuelle de l'organisme se tiendra le 11 juillet prochain. En ce qui concerne l'Association des Loisirs de Saint-David, il mentionne que les spectateurs des parties de soccer peuvent maintenant bénéficier d'estrades obtenues gracieusement grâce à l'intervention de la coordonnatrice en loisir, que le contrat relatif au projet de modules de jeux soumis dans le cadre du Pacte rural a été accordé et que des cours de danse hip-hop pour les jeunes de 7-15 ans seront organisés à Saint-David à compter du mois de septembre prochain.

Le conseiller Sylvain Thérout mentionne que le revêtement d'enrobé bitumineux du stationnement du HLM de Saint-David mis en place l'année dernière sera entièrement enlevé et remplacé par un nouveau revêtement identique aux frais de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux en 2016. Il souligne aussi le budget supplémentaire obtenu pour réaliser différents travaux d'amélioration au HLM qui impliquera une participation financière de la municipalité plus élevée que prévue pour 2017. Il termine son intervention en mentionnant que les travaux de voirie prévus aux fossés d'une partie du rang Caroline seront commencés au cours de la semaine.

Le Maire revient sur la réunion du 28 juin dernier du comité régional des cours d'eau de la MRC de Pierre-De Saurel qui a porté sur les travaux prévus en 2017 dans quatre cours d'eau de Saint-David et un de Sainte-Victoire-de-Sorel. Il mentionne aussi qu'il a été question des travaux de cours d'eau 2018 et de l'organisation de la Journée d'information sur l'eau qui devrait se tenir à Saint-Robert en décembre prochain.

#### Paiement des comptes

2017-07-153

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 107 122,98 \$ et de comptes payés pour un montant de 40 122,06 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de juillet 2017.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Gilles Hébert donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il présentera, pour adoption, un projet de règlement RM concernant la sécurité publique.

2017-07-154

Projet de règlement numéro RM-2017

Considérant le projet de règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique transmis par la MRC de Pierre-De Saurel;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro RM-2017 portant sur les alarmes non fondées, le colportage, les commerces de prêteur sur gages et de recycleur de métaux, le stationnement, les nuisances ainsi que sur la sécurité, la paix et le bon ordre.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

La conseillère donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, elle présentera, pour adoption, un projet de règlement décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

2017-07-155

Renouvellement 2017-2018 de l'assurance collective des employés

Considérant que BFL CANADA services conseils inc. (*BFL SCI*) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Saint-David;

Considérant que BFL SCI confirme dans son rapport les conditions financières proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 mai 2018;

Considérant que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

Considérant que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-David et qu'ils jugent opportun de les accepter;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérioux et résolu :

Que ce Conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-David pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 mai 2018 au montant de 27 069,12 \$ excluant les taxes.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Richard Paquin de BFL SCI.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-156

Projet d'entente intermunicipale avec la Municipalité de Yamaska pour l'alimentation en eau potable

Considérant que la Municipalité de Yamaska désire conclure une entente relative à l'alimentation en eau potable, par Saint-David, de certains immeubles situés sur le territoire de Yamaska;

Considérant le projet d'entente préparé par l'avocate de la Municipalité;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de ce projet d'entente;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente relative à l'alimentation en eau avec la Municipalité de Yamaska et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-157

Projet d'entente soumis par Parc éolien Pierre-De Saurel

Considérant la résolution numéro 2014-11-212 adressée au Parc éolien Pierre-De Saurel le 18 novembre 2014 afin d'obtenir une compensation financière en reconnaissance des inconvénients causés par l'ajout d'une ligne électrique servant à relier le parc éolien au poste de transformation de Yamaska;

Considérant le projet d'entente soumis à ce Conseil par Parc éolien Pierre-De Saurel;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de ce projet d'entente;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de compensation financière avec Parc éolien Pierre-De Saurel et autorise le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-158

Demande présentée dans le cadre du programme d'aide financière Fonds sur l'accessibilité

Considérant les critères du programme d'aide financière Fonds pour l'accessibilité;

Considérant que ce Conseil désire soumettre une demande dans le cadre du volet *Accessibilité en milieu de travail* pour l'hôtel de ville et une demande dans le cadre du volet *Accessibilité dans les collectivités* pour l'immeuble du 33, rue Principale;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans chacun des volets du programme Fonds sur l'accessibilité et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document se rattachant à ces demandes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-159

Contrat à Agence Caza pour Infolettre et notifications pour mobile

Considérant que ce Conseil souhaite inclure une Infolettre à son site internet;

Considérant la soumission présentée par l'Agence Caza pour l'Infolettre et les notifications pour mobile au montant de 1 509 \$;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de l'Agence Caza pour la conception et la production d'une Infolettre ainsi que pour les notifications pour mobile et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-160

Inscription de la directrice générale au colloque de la zone Montérégie-Est de l'ADMQ

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription de 150 \$ ainsi que les frais de participation de la directrice générale au colloque annuel de la zone Montérégie-Est de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Saint-Marc-sur-Richelieu le 24 août prochain et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-310 et 02-130-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-161

Résolution de la FQM contre le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada

Considérant que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

Considérant que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

Considérant que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

Considérant que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

Considérant que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

Considérant que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

Considérant que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

Considérant que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

Considérant que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

Considérant que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-162

Demande d'appui soumise par la Municipalité de Sacré-Cœur concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant la demande d'appui reçue de la Municipalité de Sacré-Cœur concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

Considérant que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

Considérant que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Considérant que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement du PAERRL;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil appuie la Municipalité de Sacré-Cœur dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Après une brève discussion, le dossier de la règle d'achat local soumise par la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy est reporté à une séance ultérieure.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de commandite présentée par Base de Plein Air Ville La Joie inc. et décident de ne pas donner suite à cette demande.

2017-07-163

Demande de permission présentée par M. Mathieu Beaudry pour feux d'artifice

Considérant qu'en vertu du règlement numéro RM-460-2013 nul ne peut faire usage ou permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice;

Considérant que ce Conseil peut autoriser l'utilisation de feux d'artifice aux conditions qu'il jugera opportun;

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice présentée à ce Conseil par M. Mathieu Beaudry;

Considérant le certificat d'utilisateur de pièces pyrotechniques joint à la demande d'autorisation;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil autorise l'utilisation de pièces pyrotechniques pour un feu d'artifice qui se tiendra au 70, rang du Bord-de-l'Eau le 12 août 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-164

Contrat pour la modification de l'issue de secours à l'étage de l'édifice municipal et autres travaux

Considérant la résolution numéro 2017-05-105 octroyant le contrat à Construction Étienne Lafleur, au montant de 13 000 \$ plus taxes, pour la modification de l'issue de secours à l'étage de l'édifice municipal;

Considérant que les travaux prévus ne peuvent être réalisés comme mentionné dans la soumission présentée;

Considérant que la nouvelle soumission présentée par Construction Étienne Lafleur, au montant de 16 000 \$, inclut les matériaux et la main d'œuvre pour l'aménagement d'une sortie d'urgence à l'étage de l'édifice municipal;

Considérant que les travaux requis nécessitent l'ouverture du toit de la galerie existante et la confection d'un escalier de secours en acier pré-peint avec palier, rampe et toit au-dessus du premier palier en tôle pré-peinte ainsi que le renforcement du balcon pour recevoir l'escalier;

Considérant que cette soumission mentionne des frais additionnels de 800\$ pour l'installation de pare-neige à la façade de l'édifice municipal et de 300\$ pour les travaux requis permettant de compléter l'installation de la hotte de cuisine à l'étage de l'édifice municipal;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Théroix et résolu que ce Conseil annule la résolution numéro 2017-05-105 et octroie à Construction Étienne Lafleur le contrat relatif à l'aménagement d'une sortie d'urgence à l'étage de l'édifice municipal incluant l'installation de pare-neige en façade de l'édifice municipal ainsi que les travaux requis pour l'installation de la hotte de cuisine à l'étage de l'édifice municipal et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 06-600-10-000 et 02-190-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-165

Décompte progressif relatif à la réhabilitation d'un ponceau du rang du Bord-de-l'Eau

Considérant la réception du décompte progressif numéro 1 relatif aux travaux de réfection de ponceau effectués par Groupe AllaireGince Infrastructures inc;  
Considérant le rapport d'inspection de fin des travaux préparé par l'inspecteur municipal;

Considérant que les documents relatifs au décompte ainsi que le rapport préparé par l'inspecteur municipal ont été remis aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 28 024,99 \$ au Groupe AllaireGince Infrastructures inc. pour les travaux exécutés au 28 juin 2017 moins la retenue applicable et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-20-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-166

Demande de retrait de l'entente avec la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin

Considérant que la résolution numéro 2015-08-178 adoptée le 17 août 2015 mentionne que la Municipalité de Saint-David s'engage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, auprès de la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin, à titre de supporteur financier pour cinq (5) années, soit de 2017 à 2021, le tout en référence aux montants pour les années 2017 à 2021 figurant sur le document *Financement des municipalités sur 7 ans* déposé par la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin;



Considérant la fragilisation de la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin à toutes les fois qu'il est question de renouveler les ententes de financement avec les municipalités;

Considérant la polémique entourant les projets futurs de la Coopérative qui a provoqué la démission des administrateurs de son Conseil d'administration;

Considérant que la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin a procédé lors de la réunion du 13 juin 2017 à des modifications de sa réglementation sans consulter les municipalités qui se sont engagées à titre de supporteur financier de la coopérative;

Considérant qu'il est du devoir de la Coopérative de promouvoir la coopération entre les membres, entre les membres et la coopérative et entre celle-ci et d'autres organismes coopératifs comme lui imposent les dispositions de l'article 90 de la *Loi sur les coopératives*;

Considérant que ce Conseil est d'avis que les municipalités ne devraient plus s'intégrer dans les affaires de la Coopérative, que ce soit comme gestionnaire, administrateur ou bailleur de fonds, et juge opportun d'adopter une résolution afin d'en informer la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin;

Considérant que la Municipalité de Saint-David a acquitté sa cotisation pour l'année financière 2017;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil informe la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin que la Municipalité de Saint-David mettra fin à son engagement de support financier à compter de l'année 2018 en précisant qu'elle ne s'ingérera plus dans la gestion de ladite coopérative.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-167

#### Approbation du budget révisé de l'OMH de Saint-David

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2017* pour l'O.M.H. de Saint-David émis le 11 novembre 2016 prévoyait un déficit de 49 373 \$;

Considérant qu'un nouveau *Rapport d'approbation du budget 2017* émis le 26 juin 2017 fixe le déficit de l'O.M.H. de Saint-David à 82 673 \$;

Considérant que la municipalité doit contribuer à 10% du déficit de l'O.M.H. de Saint-David;

Considérant que le budget 2017 révisé de l'O.M.H. inclut des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation;

Considérant que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil approuve le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-168

Adoption du procès-verbal du CCU

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 2017 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-07-169

Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 522, route 122

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-David à l'égard du lot 5 249 359 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 522, route 122;

Considérant que la demande vise à réduire la profondeur du lot projeté à 62 mètres;

Considérant que le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot partiellement desservi situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 522, route 122 afin de réduire la profondeur du lot projeté à 62 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2017-07-170

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que la séance soit levée.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire